

## RÔLE ET MISSION DES ÉLUS AU C.S.E

### OBJECTIFS :

Exercer avec efficacité les missions inhérentes au CSE ne faisant pas partie de la formation SSCT réglementaire : présenter à l'employeur les réclamations individuelles et collectives, mettre en place les veilles légales, saisir l'inspection du travail, assurer l'expression collective des salariés, maîtriser les informations et consultations diverses, comprendre le rôle et le contenu de la BDES et l'exploiter, accompagner les salariés, jouer pleinement son rôle lié aux Activités Socio-Culturelles

### PROGRAMME :

#### **Exercer avec efficacité les missions - hors SSCT- du Comité Social et Économique dans les entreprises de 50 à 299 salariés**

- Présenter à l'employeur les réclamations individuelles et collectives relatives à la réglementation du travail
- Mettre en place la veille relative à l'application du Code du travail et des autres dispositions légales (protection sociale...) ainsi que celle relative à l'application des conventions et accords applicables dans l'entreprise
- Saisir l'inspection du travail des plaintes et observations visant l'application

#### **des dispositions légales**

- Assurer l'expression collective des salariés
- Maîtriser les informations et consultations ponctuelles et récurrentes économiques

#### **et sociales du CSE**

- Comprendre le rôle et le contenu de la BDES, l'exploiter
- Accompagner les salariés lors d'un entretien préalable à une éventuelle sanction

#### **Jouer pleinement son rôle lié aux Activités Socio-Culturelles du CSE**

- Définition des ASC
- Les cas de discrimination à éviter
- Comment choisir une ASC –critères d'attributions
- Les prestataires pour les ASC et leurs financements
- Les contrôles URSAFF auprès du CSE

### É SAVOIR

#### **Dispositif :**

Intra

**Public :**

Membres du CSE

**Pré requis :**

aucun

**Méthodes et modalités pédagogiques :**

Méthodes actives et participatives s'appuyant sur le niveau des stagiaires, les spécificités de l'entreprise et les situations rencontrées ou susceptibles d'être vécues par les stagiaires. Apports juridiques et conseils pratiques. Etudes de cas : rédaction de réclamations, analyse détaillée des informations et consultations du CSE, déroulé complet d'une consultation « Type » du CSE.

Chaque stagiaire reçoit un support de formation.

Présentiel – Distanciel

**Moyen d'encadrement :**

L'animation est assurée par des consultants praticiens de l'entreprise

**Modalités d'évaluation :**

Mise en situation

**Validation :**

Certificat de réalisation et attestation des acquis

## **Organisation**

**Durée :** nous contacter

**Tarifs :**

En Intra : nous consulter

**Lieu :** FDME / en entreprise

**Délais d'accès :** 2 à 4 semaines

**Modalités d'accès :** pré-inscription

## **CONTACT**

[01 60 79 74 21](tel:0160797421)

[formation.continue@fdme91.fr](mailto:formation.continue@fdme91.fr)

## **ACCESSIBILITÉ**

### **aux personnes en situation de handicap**

Site et formations accessibles\* aux Personnes en situation de handicap ou situations pénalisantes ponctuelles. Contacter le référent handicap sur [mission.handicap@fdme91.fr](mailto:mission.handicap@fdme91.fr)

*\* des aménagements pourront être nécessaires le cas échéant sur demande de l'intéressé*